

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

PROCES VERBAL

SEANCE DU JEUDI 06 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 6 avril, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Jean-de-Niost, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, à 18h30 heures, sous la présidence de Madame Béatrice DALMAZ, présidente, suite aux convocations qui lui ont été adressées au moins trois jours franc avant la séance.

Date de la convocation : 31 mars 2023

PRESENTS (11)

Mme Béatrice DALMAZ
Mme Sylvie CAVAGNA
Mme Sylvie CROST
Mme Julie CUZIN-RAMBAUD
M. André DUCROZET
Mme Geneviève DURIS
Mme Anne DUROCHAT
Mme Martine GUICHERD
Mme Catherine PARPETTE
Mme Armelle RAVET
M. Emmanuel RUBOD

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (3)

Mme Madeleine BEL qui donne pouvoir à Mme Béatrice DALMAZ
M. Patrick PARPETTE qui donne pouvoir à Mme Catherine PARPETTE
M. Gilles TUDURI qui donne pouvoir à Mme Sylvie CROST

INVITES PRESENTS (1)

Mme Danielle SCHWEITZER

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Anne DUROCHAT

ORDRE DU JOUR

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la présidente déclare la séance ouverte et rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 février 2023.
 2. Bilan du repas des aînés du samedi 25 mars 2023.
 3. Vote du budget du CCAS pour 2023.
 4. Informations et questions diverses
-

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 FEVRIER 2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des voix, soit 14 voix favorables.

2. BILAN DU REPAS DES AINES DU SAMEDI 25 MARS 2023

La présidente Béatrice DALMAZ expose le bilan financier de cette manifestation qui s'élève à 3 901,63 euros au total pour 111 personnes inscrites (85 gratuites et 26 payantes).

Les membres du CCAS font remonter des remarques essentiellement positives de la part des participants, en particulier concernant la qualité de la prestation du service du traiteur. Les décors et le spectacle ont également été appréciés.

Pour l'an prochain, la réflexion portera sur la durée du repas/spectacle à diminuer un peu pour laisser plus de temps aux danseurs.

3. VOTE DU BUDGET POUR 2023

La présidente propose de voter un budget 2023 s'équilibrant à 7 400 € sans augmentation de la subvention communale de 3 000 €, compte-tenu du report de 3 430,85 € de l'exercice précédent, compte-tenu que les manifestations resteront sensiblement les mêmes (distribution de galettes des rois, repas des aînés et vente de boudin) mais également compte-tenu de la conjoncture inflationniste.

Après en avoir délibéré par 14 voix favorables, les membres du CCAS approuvent le budget 2023.

4. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- La présidente informe que le fait d'avoir changé la date de la vente de boudin pour le 2 décembre 2023 pose plusieurs problèmes d'organisation : M. Raymond BELLATON n'est pas disponible pour la confection des sabodets et de la tête roulée, et les chaudières nécessaires pour les boudins sont indisponibles également.

Armelle RAVET se renseigne et tente de trouver des solutions pour conserver cette date du 2 décembre. Si cela s'avère impossible, celles du 28 octobre ou du 4 novembre 2023 pourraient être envisagées.

- La présidente annonce que, dans le cadre du PEDT (Projet Éducatif Du Territoire) liant l'école, l'AJRC et la commune, un projet intergénérationnel pour la « Semaine Bleue » est en réflexion, pour une action envisagée début octobre.
- Le cas de plusieurs personnes âgées, en difficulté éventuelle ou ayant quitté la commune pour résider en EHPAD, est évoqué.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.

Secrétaire de séance
Anne DUROCHAT



Présidente du CCAS
Béatrice DALMAZ




